



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 novembre 2022  
(OR. en)

13072/09  
DCL 1

COPS 523  
PESC 1120  
CIVCOM 633  
RELEX 775  
COSDP 803  
JAI 566  
COAFR 277

## DÉCLASSIFICATION

---

du document: 13072/09 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 10 septembre 2009

Nouveau statut: Public

---

Objet: Concept d'opération (CONOPS) pour la mission de police prorogée menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) 2009/2010, portant notamment sur les violences sexuelles

---

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

# RESTREINT UE



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10 septembre 2009 (14.09)  
(OR. en)

13072/09

RESTREINT UE

COPS 523  
PESC 1120  
CIVCOM 633  
RELEX 775  
COSDP 803  
JAI 566  
COAFR 277

## NOTE POINT "I/A"

---

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Concept d'opération (CONOPS) pour la mission de police prorogée menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) 2009/2010, portant notamment sur les violences sexuelles

---

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, la mission de police menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) EUPOL RD Congo a été lancée pour une durée initiale d'un an.
2. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008, sur la base du document intitulé "*Recommendations on a Possible Way Forward for EUPOL RD Congo*" (doc. 7523/08 - RESTREINT UE) et de l'avis rendu à ce sujet, ainsi que du *Rapport de la mission de police EUPOL RD Congo sur une possible action de soutien d'EUPOL au processus de stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo (RDC)* (doc. 8508/08 - RESTREINT UE), le mandat de la mission prorogé d'un an et prévoyant une présence dans l'est de la RDC a pris effet.

## RESTREINT UE

3. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, sur la base du document intitulé "*Draft recommendation for the implementation of a "project cell" within the EUPOL RD Congo mission*" (doc. 5796/09 - LIMITE UE), de l'avis rendu à ce sujet par le comité chargé des aspects civils de la gestion des crises et des recommandations du groupe des conseillers pour les relations extérieures sur la mise en place d'une "cellule projets" au sein de l'EUPOL RD Congo, ainsi que du document intitulé "*Recommendations on a Possible Way Forward for EUPOL RD Congo 2009*" (doc. 6831/09 - RESTREINT UE) et de l'avis rendu à ce sujet, le mandat de la mission prorogé d'une année supplémentaire et prévoyant une présence dans l'est de la RDC a pris effet.
4. Le 9 juin 2009, le COPS a approuvé le document intitulé "*CivCom advice on the Options Paper for strengthened ESDP action to combat sexual violence and impunity in the DRC*" (doc. 10773/09 - LIMITE UE).
5. Le 2 septembre 2009, le comité chargé des aspects civils de la gestion des crises a approuvé le projet de concept d'opération pour la mission EUPOL RD Congo prorogée 2009/2010, portant notamment sur les violences sexuelles, tel qu'il figure dans le document 12885/09 - RESTREINT UE.
6. Le 8 septembre 2009, le COPS a approuvé le concept d'opération pour la mission EUPOL RD Congo prorogée 2009/2010, portant notamment sur les violences sexuelles, tel qu'il figure dans le document 12885/09 - RESTREINT UE.
7. Dans ces conditions, le Comité des représentants permanents est invité à:
  - approuver le concept d'opération (CONOPS) pour la mission de police prorogée menée dans le cadre de la PESD sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (RDC) 2009/2010, portant notamment sur les violences sexuelles, tel qu'il figure dans le document 12885/09 - RESTREINT UE;
  - recommander au Conseil d'adopter ce concept d'opération en point "A" lors de sa session du 21 septembre.